



Date d'affichage : du 20 juillet au 27 juillet 2016, 12 h

PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER (Remplacement temporaire)

***Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences.**

***Les personnes non retenues qui répondent aux exigences pourront être inscrites sur la liste de remplacement.**

Secteur :	Santé, Loisirs et Services sociaux
Supérieur :	Directeur Santé, Loisirs et Services sociaux
Lieu de travail :	Centre de Santé Marie-Paule Sioui-Vincent 40, rue Simon Romain, Wendake, Qc G0A 4V0

Statut :	Temporaire syndiqué
Quart de travail :	25 heures par semaine (Jour/Soir) Lundi au vendredi de 14h30 à 19h30
Salaire :	Entre 12,97 \$ et 15,57 \$ de l'heure

Accessibilité :

- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHW;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
- 4- À la population.**

Sommaire :

Le titulaire du poste a à effectuer les tâches d'entretien ménager régulier et de grand ménage pour les bâtisses appartenant au Conseil de la nation huronne wendat et ce, à l'aide des produits et des équipements selon le plan de travail établi.

Fonctions principales :

- Vider les poubelles et autres récipients à rebuts;
- Nettoyer les vitres, les murs, les interrupteurs de lumières, les plafonds, etc.;
- Nettoyer et désinfecter les salles de bain, les salles d'examen, cuisine (Réfrigérateur, micro-ondes, cuisinière, etc.) et leurs accessoires selon les techniques d'hygiène;
- Nettoyer les recouvrements en tissus, les meubles, les tapis, les carpettes;
- Remplir les distributeurs de savon, de papier à main et de toilette;
- Balayer, laver et polir les planchers selon les méthodes appropriées;
- Épousseter les surfaces (comptoirs, filières, bureaux, téléphone, conduit d'aération, etc.);
- Vider les cendriers, balayer le palier, nettoyer les vitres, bancs et tables extérieurs;
- Laver le matériel requis pour l'entretien;
- Monter et démonter les salles de réunions pour les diverses activités;
- Exécuter d'autres tâches connexes.

Exigences :

- Diplôme d'entretien professionnel en hygiène et salubrité OU;
- Diplôme d'études secondaires avec 1 année d'expérience et de connaissances approfondies du domaine de l'entretien ménager et sanitaire dans le secteur commercial ou industriel;



Avis de concours 2016-26

Date d'affichage : du 20 juillet au 27 juillet 2016, 12 h

- Formation en hygiène et salubrité en milieu de soins (Atout).* *Le candidat retenu s'engage à suivre la formation et à la réussir.*

Qualités requises :

Autonomie, souci du détail, discrétion, rigoureux, minutieux et méticuleux, capacité à faire un travail de qualité, polyvalent, travail en équipe, méthodique, courtois, dextérité manuelle, débrouillardise, gestion du temps, endurance physique (charges 50 à 75 livres).

La description de tâches détaillée est disponible en communiquant avec la Direction des ressources humaines aux coordonnées ci-dessous.

Les personnes intéressées à poser leur candidature devront faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation en y inscrivant le numéro du concours ainsi que leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat
Direction des ressources humaines
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Ou par courriel à : rh@cnhw.qc.ca

LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION SERONT JOINTS POUR LES ENTREVUES

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné pourrait devoir se soumettre à une enquête d'antécédents avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, la personne accepte que son nom soit diffusé publiquement advenant qu'elle soit celle ayant obtenu la meilleure évaluation.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucune personne, même celle ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.